Motion :

Le conseil de l'UFR des Sciences a pris connaissance des projets de modalités proposées concernant la réforme de l'examen du CAPES. Compte tenu des éléments dont il dispose, le conseil de l'UFR exprime un avis **extrêmement défavorable** quant à la mise en œuvre de cette réforme, et **met en doute la faisabilité** de cette dernière dans les délais impartis.

Une réforme d'une telle ampleur nécessite une concertation, du temps, de la collégialité et un respect des institutions délibératives et expertes des formations.

Le conseil souligne le **manque de respect envers les collègues** concernés face aux travaux menés pour mettre en œuvre les réformes successives.

Il souligne la **précipitation et le manque d'informations** de la part du ministère sur les contours précis de la réforme.

Les premières informations disponibles indiquent que le contour du concours ne change pas ; il faut donc que nos étudiants se préparent en 3 années, contre 5 actuellement.
Cette réforme impliquerait la création d'UE spécifiques de préparation à l'examen, ce qui est **impossible dans les délais impartis** (CFVU de juin). Ces UE de préparation, actuellement assumées par l'INSPE en master, ne peuvent se positionner à la place des UE disciplinaires et devront ainsi être forcément surnuméraires ; **les emplois du temps actuels ne sont pas compatibles** avec ces nouveaux enseignements, en particulier dans les licences bi-disciplinaires.

Le conseil précise que les **surcharges de travail et d'heures d'enseignements** occasionnées par cette réforme ne sauraient être prises en charge par les enseignants et services de scolarité déjà en sous-effectif. Des moyens **humains supplémentaires seront nécessaires**.

Il émet une **alerte quant aux actuels étudiants de L1, L2**, futurs postulants de L3, qui ne seront pas préparés correctement à ce concours. **La question de leur devenir est posée**, sachant que le concours du CAPES est aussi un concours d'entrée en master MEEF.

Face à toutes ses difficultés, le conseil de l'UFR des Sciences se refuse à une mise en œuvre précipitée qui serait forcément inadéquate et délétère envers nos étudiants. Il demande, à l'instar des INSPE, un moratoire sur la mise en œuvre de cette réforme.